

CNAS / Intervention de l'UNSA FASMI sur les chèques nuitées

A l'occasion de l'assemblée plénière de la CNAS du 18 juin 2018, l'UNSA FASMI demande la mise en place du dispositif « chèques nuitées », pour l'ensemble des personnels du MI affectés en région Île-de-France.

Au chapitre du logement, l'**UNSA FASMI** intervient sur les situations d'hébergement d'urgence et plus précisément sur un dispositif mis en œuvre par la SRIAS Île-de-France, au bénéfice de tous les agents de la fonction publique d'État, qui peut et doit venir compléter les dispositifs ministériels sans s'y substituer.

Il s'agit de l'attribution de chèques nuitées, d'un montant de 600 € renouvelable une fois, aux agents de l'État en Île-de-France principalement destinés aux nouveaux arrivants sans logement, mais également aux agents se trouvant sans logement à la suite d'événements graves, lorsque les aides et secours relevant de leur administration de rattachement sont indisponibles ou insuffisants. Il s'agit bien de situations d'hébergement d'urgence.

➔ L'**UNSA FASMI** dénonce le fait que les services du Ministère de l'Intérieur compétents sur le ressort de la région Île-de-France, ne bénéficient actuellement pas de ce dispositif interministériel complémentaire d'aide à l'hébergement d'urgence.

➔ L'**UNSA FASMI** demande le droit d'accès à ce dispositif à l'ensemble des personnels tous périmètres confondus dès que possible.

➔ L'**UNSA FASMI** demande que les réseaux d'assistants sociaux et les services logement de la région Île-de-France, en première ligne sur les sujets de l'hébergement et du relogement d'urgence, disposent de cette prestation.

La délégation UNSA FASMI

UNSA FASMI, autonome & indépendant